

DIAGNOSTICS DE QUALITÉ DE VIE

PRENDRE EN COMPTE LES PRÉFÉRENCES DES POPULATIONS

Kim Antunez, Louise Haran, Vivien Roussez

CGET

Le rapport de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (Stiglitz *et al.*, 2009) a remis au centre des préoccupations de la statistique publique nationale les notions de bien-être et de qualité de vie. C'est dans ce courant, visant à redéfinir ce qui fait la richesse d'un pays, que s'inscrit le quatrième rapport de l'Observatoire des territoires intitulé « Qualité de vie, habitants, territoires ». Plusieurs indicateurs, proposés à des échelles géographiques adaptées, permettent de rendre compte du caractère multidimensionnel de la qualité de vie. Pour aller plus loin, des typologies de territoires explorent le lien entre les aménités variées des cadres de vie et les aspirations diverses des populations qui y résident afin de souligner les déséquilibres et les leviers d'action publique mobilisables pour les réduire.

Mots clés : Qualité de vie, bien-être, territoires, cadre de vie, population.

Qualité de vie, bien-être : de quoi parle-t-on ? Le rapport de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (Stiglitz *et al.*, 2009) a remis au centre des préoccupations de la statistique publique nationale les notions de bien-être et de qualité de vie. Leur mesure s'inscrit dans un courant qui vise à redéfinir ce qui fait la richesse d'un pays, au-delà du seul PIB. Face aux limites de cet indicateur et dans un contexte de crise environnementale et sociale, de nombreuses initiatives locales visant à dépasser une approche strictement économique de la richesse voient le jour. Des partenariats pour le développement de nouveaux indicateurs sont instaurés. Les initiatives de recherche se multiplient, notamment dans le champ de l'économie.

Le parti pris de l'Observatoire des territoires dans son dernier rapport a été de considérer que *la qualité de vie est pluridimensionnelle, et que sa mesure est pertinente à une échelle territoriale*. Il s'est agi à cet effet de collecter à une échelle adaptée des données selon plusieurs thématiques parmi lesquelles la situation financière et les conditions de vie matérielles, le cadre de vie, la santé, la confiance politique, etc. Afin de pouvoir objectiver la notion de qualité de vie et de la mesurer statistiquement à une échelle géographique fine, on considère que, contrairement au bien-être qui se place du côté subjectif, *la qualité de vie s'apparente davantage aux caractéristiques objectives et matérielles de l'environnement*. Des données subjectives sur la perception qu'ont les individus de leur qualité de vie peuvent être utilisées en complément de ces éléments objectifs. En revanche, un indicateur synthétique de satisfaction des individus par rapport à leur qualité de vie en général ne peut se substituer à une analyse approfondie des dimensions précédemment citées.

1. Pourquoi une mesure territorialisée de la qualité de vie ?

Les disparités économiques entre territoires se sont accentuées sous l'effet de la crise : les territoires déjà fragiles ont été davantage impactés par les chocs conjoncturels. Les secteurs employeurs de main-d'œuvre ouvrière, davantage présents dans les espaces éloignés des centres-villes, ont en effet davantage pâti du ralentissement de l'économie. Le secteur tertiaire à haute valeur ajoutée, davantage représenté au cœur des pôles urbains, a quant à lui été relativement épargné.

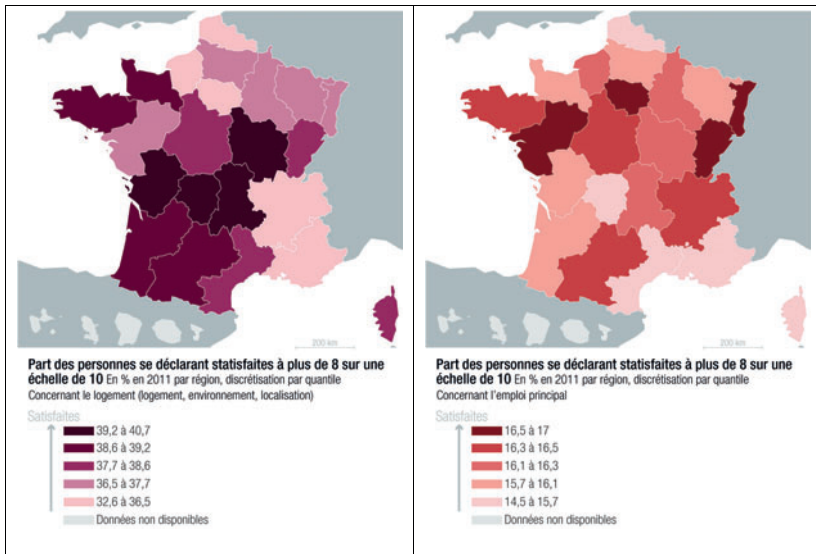
Face à ces évolutions économiques, les mouvements de population se font de plus en plus au détriment des villes, et au profit des espaces périurbains, et de plus faible densité ; les différents cadres de vie attirent *des populations aux aspirations diverses*, et pour lesquelles le modèle de la métropolisation n'est pas systématiquement le plus attractif.

Pour éclairer ces aspirations des citoyens, une méthode statistique exploratoire¹ a permis de régionaliser les résultats de

1. Il s'agit des méthodes d'estimation dite « petits domaines ». Pour plus d'information, consulter le rapport de l'Observatoire des territoires en ligne à l'adresse : <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/a-propos/rapport>.

l'enquête nationale SRCV² qui interrogeait en 2010 les Français sur leur degré de satisfaction concernant plusieurs domaines. Considérée au niveau régional, la satisfaction exprimée par les citoyens diffère considérablement d'un territoire à l'autre et selon la thématique considérée. En prenant l'exemple du logement et de l'emploi occupé, des configurations presque opposées apparaissent : là où les Franciliens se déclarent très peu satisfaits de leurs conditions de logement, les Limousins, eux, le sont intensément. Inversement, ces derniers sont relativement peu satisfaits par leurs conditions de travail, au contraire des habitants de l'Île-de-France (figure 1).

Figure 1. La perception du logement et de l'emploi dans les régions françaises en 2011



Source : Insee, enquête SRCV 2011, calculs du bureau de l'Observation des territoires, CGET 2014.

Ces deux indicateurs subjectifs régionalisés révèlent donc des aspirations différentes selon le territoire et la thématique considérés. Dès lors, la prise en compte de ces aspirations dans la mesure du développement des territoires apparaît nécessaire : la composante économique seule ne peut suffire à rendre compte de la qualité de vie des résidents.

2. Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages menée par l'Insee.

2. Rendre compte du caractère multidimensionnel de la qualité de vie : proposition d'un tableau de bord d'indicateurs

Afin de rendre compte de la diversité des qualités de vie offertes par les territoires, l'Observatoire des territoires propose dans son dernier rapport douze indicateurs extraits des travaux de l'Insee (voir dans ce numéro l'article de Robert Reynard) : la part de la population ayant accès, en moyenne, à 12 équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins, la part de la population ayant au moins le baccalauréat, les écarts entre le taux d'emploi des femmes et des hommes, la part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans la population active des 15-64 ans, la part des espaces artificialisés, la part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail, la part de la population vivant dans des logements sur-occupés, la part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules, la part des familles monoparentales, les revenus nets imposables moyens annuels par foyer fiscal, l'indice comparatif de mortalité globale et le taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle de 2012.

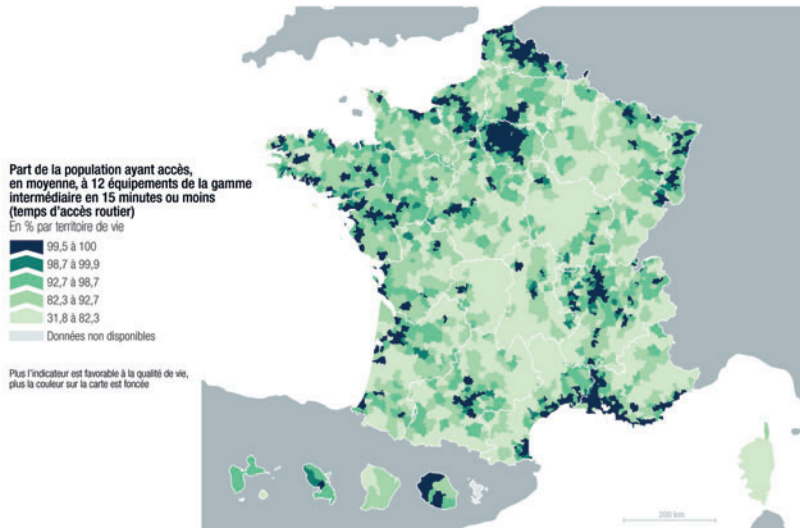
Ces indicateurs sont proposés à la fois en niveau, afin de situer les différents territoires les uns par rapport aux autres, et en évolution sur une période d'environ dix ans, afin d'analyser si les différents espaces tendent à se rapprocher dans le temps ou, au contraire, à se différencier de plus en plus.

Concernant l'accessibilité aux services, par exemple, on observe une situation moins favorable dans les espaces éloignés des villes, puisque la population met davantage de temps à accéder aux équipements (figure 2). De plus, l'évolution de cet indicateur indique que ces différences ont tendance à s'accroître et que l'accessibilité a même tendance à reculer dans certains des territoires les plus mal lotis.

Les inégalités d'accès à l'emploi entre femmes et hommes présentent un profil différent (figure 3). Tout d'abord, elles ne révèlent pas le clivage classique entre zones denses et peu denses, mais davantage une opposition géographique entre une partie ouest du pays, plus égalitaire, et le nord-est. Par ailleurs, l'écart de taux d'emploi entre femmes et hommes tend à s'homogénéiser sur le territoire, cet écart se réduisant plus rapidement dans les espaces où il est relativement plus élevé. Sur la base de cet indicateur, on peut donc conclure à une certaine convergence des modes de vie.

Figure 2. L'accessibilité aux équipements dans les territoires de vie français

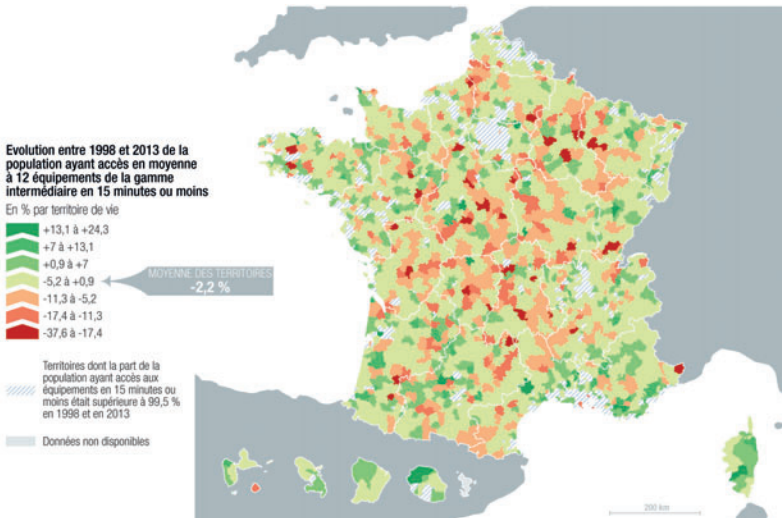
1) Part de la population (en %)



Note : Sens de la flèche : vers des territoires pour lesquels une part croissante de la population a accès rapidement à un pôle d'équipements.

Source : Insee, Base permanente des équipements 2013 ; Recensement de la population 2011, Metric.

2) Évolution de la population entre 1998 et 2013 (en %)

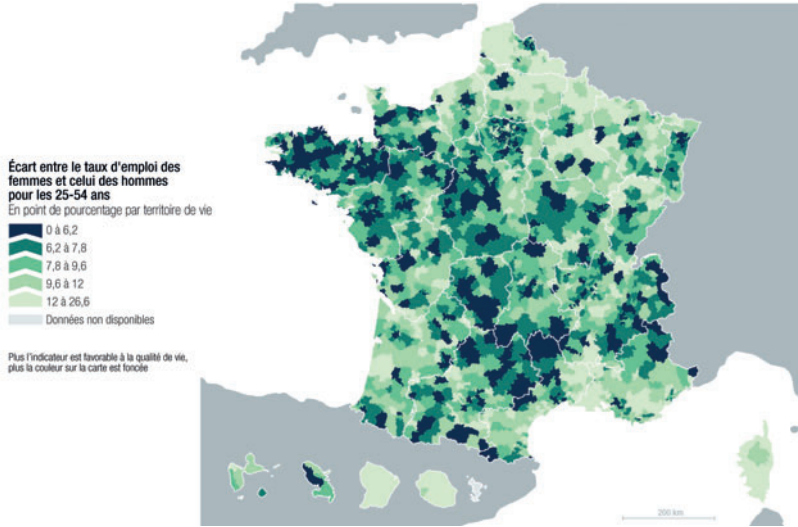


Note : Sens de la flèche : vers une amélioration de l'accessibilité des équipements entre 1998 et 2013.

Source : Insee, Base permanente des équipements 2013 ; Recensements de population 1999 et 2011, Metric ; Insee/SCEES, Inventaire communal 1998.

Figure 3. Écart des taux d'emploi entre hommes et femmes dans les territoires de vie français en 2011

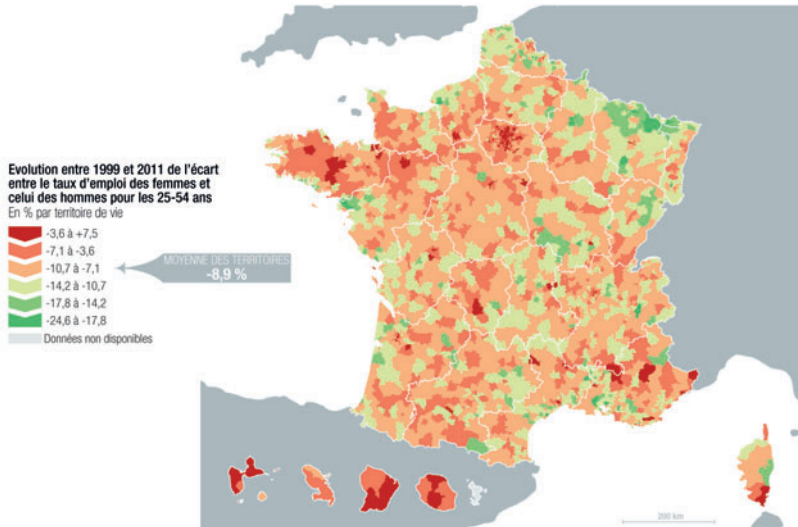
1) Écarts des taux d'emploi entre hommes et femmes



Note : Sens de la flèche : vers des territoires où les écarts de taux d'emploi entre hommes et femmes sont faibles/où les femmes travaillent dans les mêmes proportions que les hommes.

Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation principale au lieu de résidence.

2) Évolution de l'écart des taux d'emploi entre hommes et femmes



Note : Sens de la flèche : vers une réduction des écarts entre les taux d'emploi des femmes et des hommes.

Source : Insee, Recensement de la population 2011, exploitation principale au lieu de résidence.

3. Comparer les territoires sur le plan de la qualité de vie

L'étude menée par l'Observatoire des territoires sur la qualité de vie s'appuie en grande partie sur les indicateurs de l'Insee présentés dans l'article de Robert Reynard. La typologie proposée par l'Insee permet d'avoir une vision globale et descriptive de la qualité de vie offerte par un territoire : elle prend en compte de façon simultanée tous les indicateurs pour les synthétiser. Le principal point commun de ces deux études réside dans la mise en avant de la multiplicité des composantes de la qualité de vie. D'un point de vue méthodologique, cela se traduit par l'utilisation de typologies plutôt que d'indicateurs composites de type IDH. Ce parti-pris correspond à la volonté d'éviter d'établir un palmarès des territoires, qui suppose une homogénéité des préférences des citoyens dans l'espace, et donc ne prend pas en compte la diversité des aspirations des habitants.

Pour aller plus loin dans la prise en compte de ces aspirations, l'Observatoire des territoires a cherché à *distinguer ce qui relève de « l'offre » de la « demande » de qualité de vie*, afin de rendre plus visibles les leviers que l'action publique peut actionner. Améliorer la qualité de vie sur un territoire suppose en effet de mettre davantage en cohérence les aspirations des citoyens qui y résident avec les aménités proposées, les politiques publiques pouvant agir sur l'une ou l'autre de ces dimensions.

Pour montrer la diversité et les spécificités des qualités de vie dans les territoires français, en distinguant les attentes des différents types de population et les divers cadres de vie offerts par les territoires, le rapport de l'Observatoire propose trois typologies. La première vise à synthétiser les caractéristiques de la population pour donner des informations aux décideurs quant aux aspirations des résidents. La seconde propose une qualification des différents cadres de vie proposés par les territoires français. La dernière confronte les deux précédentes afin de rendre compte de l'équilibre dans les territoires de vie (au sens de Reynard et Vialette, 2014) entre les aspirations de la population et l'offre portée par le cadre de vie.

L'idée sous-jacente est que les différentes catégories de population portent des aspirations et des demandes diverses (par exemple, une population âgée n'a pas les mêmes besoins qu'une population

plus jeune). De même, les territoires français proposent une grande variété de cadres de vie (géographie physique, aménités, fonctions du territoire, etc.), qui peuvent être en adéquation ou en contradiction avec la demande implicite de la population qui y réside. La qualité de vie, abordée sous l'angle territorial, est alors définie comme *l'équilibre entre le cadre de vie offert par chaque territoire et les aspirations de la population qui y vit*. La première étape est donc de caractériser les territoires selon le profil de leur population d'une part, et selon le type de cadre de vie qu'ils offrent d'autre part, pour croiser ces deux dimensions dans une seconde étape.

3.1. La typologie « population »

Le postulat de départ est que les aspirations diverses de la population sont assez bien reflétées par leur profil sociodémographique. En effet, les caractéristiques d'une population en matière d'âge (et donc d'avancement dans le cycle de vie), de composition des ménages, de niveau de richesse, d'éducation, etc. conditionnent largement les attentes que celle-ci peut avoir vis-à-vis du territoire dans lequel elle réside (par exemple, les jeunes adultes choisissent souvent, quand ils le peuvent, d'habiter des territoires dynamiques du point de vue de l'emploi), mais aussi les contraintes qui s'exercent sur les ménages dans leur choix résidentiel (les populations défavorisées sont ainsi souvent contraintes d'habiter un territoire plus qu'elles ne le choisissent, notamment du fait du coût du logement).

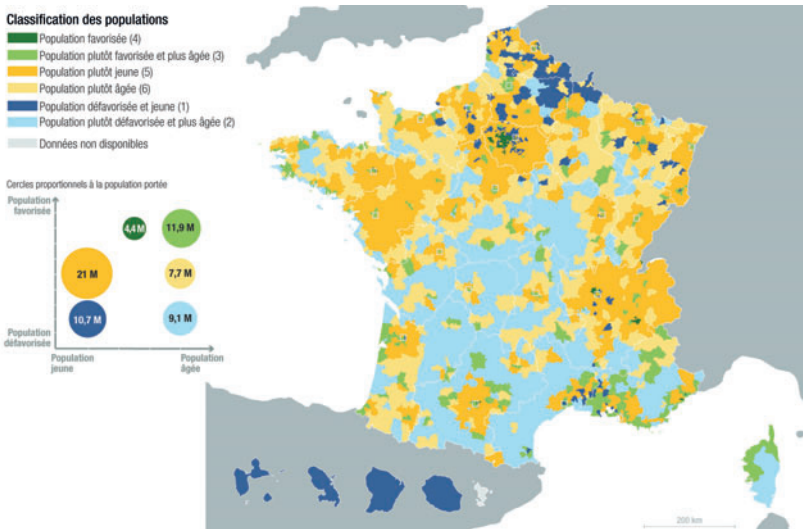
Nous avons donc réalisé une typologie des territoires de vie à partir de douze indicateurs économiques et sociodémographiques, mais c'est avant tout le niveau de revenus et le statut face à l'emploi, puis l'âge qui se révèlent déterminants pour différencier les territoires (figure 4).

On distingue six types de territoires de vie selon l'âge et la richesse de la population qui y habite (en légende), avec des contrastes géographiques assez forts :

- Des populations plutôt favorisées (en vert) dans l'ouest de la région parisienne, dans les grandes et moyennes villes de province (Toulouse, Marseille, Chaumont, Amiens) et dans les espaces touristiques (littoral bordelais, Corse) ; on différencie parmi ces territoires ceux dont la population est plus

- âgée que la moyenne (vert clair) de ceux pour lesquels l'âge moyen est proche de la moyenne ;
- Des populations plutôt défavorisées (en bleu), notamment en Seine-Saint-Denis, dans les départements d'outre-Mer ou encore dans le bassin minier et le nord-est, mais également dans les espaces peu denses d'une bonne partie du grand sud-ouest, du centre de la France et de l'arrière-pays du littoral méditerranéen. On distingue ici les territoires dont la population est plutôt jeune (bleu foncé) de ceux où le vieillissement est plus marqué (bleu clair) ;
- Des populations qui sont dans la moyenne sur le plan socio-économique (en orange), mais qui sont plutôt jeunes — par exemple les familles avec enfants en périphérie des grandes et moyennes villes (en orange foncé) — ou au contraire plutôt âgées, dans les espaces de faible densité (en orange clair).

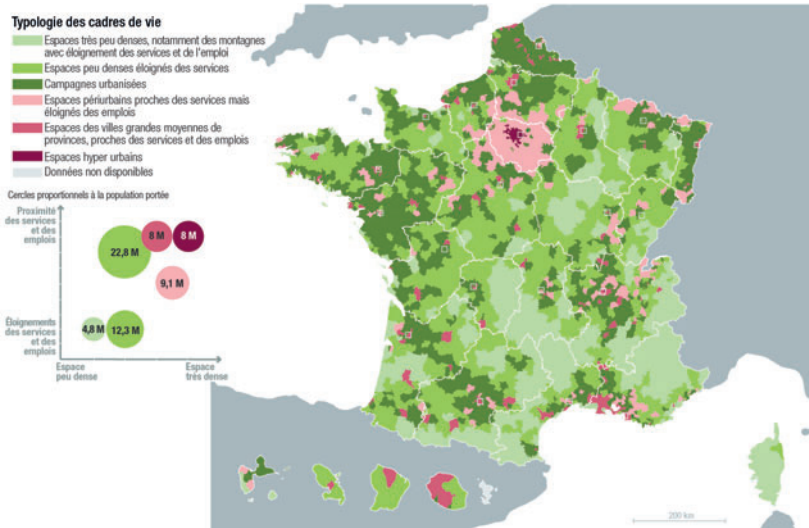
Figure 4. Caractéristiques des populations dans les territoires de vie français



3.2. Typologie « cadres de vie »

La classification des cadres de vie a été quant à elle réalisée à partir de douze indicateurs décrivant les aménités et les fonctions des territoires de vie (par exemple l'accessibilité aux services et à l'emploi, voir figure 5).

Figure 5. Les cadres de vie français



Source : Insee, SOEs, traitement Bureau de l'observation des territoires, CGET 2014.

Cette classification des territoires permet de distinguer six types différents, qui dépendent en premier lieu de leur degré d'urbanisation, et dans une moindre mesure de l'accessibilité à l'emploi et aux services qu'ils offrent :

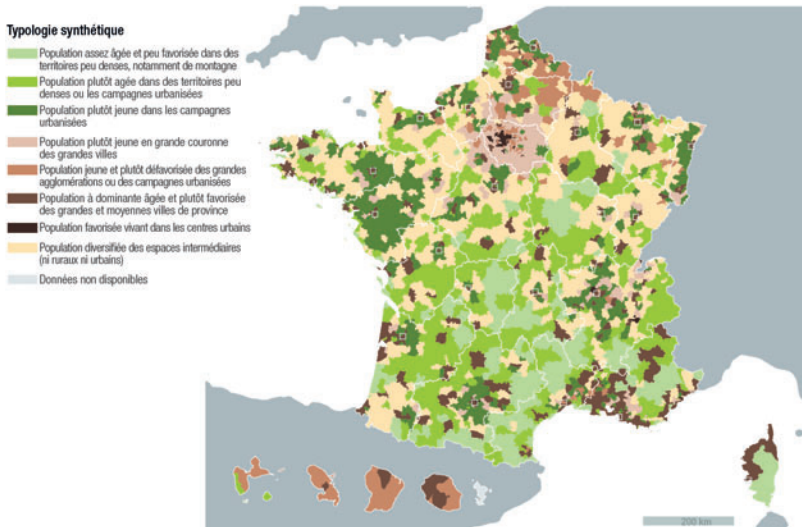
- Des espaces denses, voire très denses (respectivement en rose et violet), où l'accessibilité géographique aux services et à l'emploi est plutôt bonne ;
- Des espaces peu denses (campagnes de plaines et de plateaux, montagnes en vert clair) où les équipements et les emplois sont souvent plus éloignés ;
- Des espaces intermédiaires, en périphérie des villes, avec une bonne accessibilité aux services, mais un éloignement à l'emploi qui diffère selon les espaces : dans les campagnes urbanisées (en vert foncé) on trouve une bonne mixité fonctionnelle entre résidentiel et économique ; au contraire dans les espaces sous influence urbaine (en jaune), comme l'aire urbaine de Paris, on note une déconnexion du lieu d'habitation et du lieu de travail, d'où des navettes quotidiennes plus longues.

Ces territoires de vie, de types très différents, offrent donc des cadres de vie très variés. L'enjeu est à présent d'étudier le degré de recoupement entre ces cadres de vie territoriaux et les besoins des populations tels que définis par le profil sociodémographique des territoires qu'elles habitent.

3.3. Typologie synthétique de la « qualité de vie »

Les deux classifications présentées précédemment permettent d'appréhender « l'offre » et la « demande » de qualité de vie sur les territoires, selon les caractéristiques du cadre de vie et de la population résidente. La confrontation de ces deux éléments permet de comprendre l'équilibre qui s'établit sur les territoires de vie, et ainsi d'appréhender la diversité de la qualité de vie (figure 6). Il s'agit d'identifier des territoires comparables en la matière au sein d'un référentiel que l'on peut ensuite mobiliser pour comparer les territoires entre eux selon d'autres indicateurs³.

Figure 6. La qualité de vie dans les territoires français



Source : Traitement du bureau de l'Observation des territoires, CGET 2014.

3. Pour plus d'informations, consulter le [guide méthodologique](#) adossé au rapport 2014 de l'Observatoire des territoires.

On observe l'existence d'un lien assez fort entre certains types de territoires et certains profils de populations résidentes (co-localisation). Par exemple, la population aisée réside majoritairement dans les centres-villes, et est particulièrement concentrée à Paris et en Île-de-France (classe marron foncé). Les populations âgées et moins favorisées résident davantage dans les campagnes du Massif Central ou de la Corse (classe vert pâle). Quant aux populations plus jeunes, elles résident plutôt dans les espaces périurbains (classe vieux rose — grande couronne parisienne et périphérie des capitales régionales).

Néanmoins, dans certains espaces intermédiaires, le profil des populations résidentes est assez varié. Tous les profils socio-démographiques sont en effet représentés dans les grandes et moyennes villes de province (sauf dans celles où la population est très aisée). De même, les territoires marqués par une sur-représentation de la population jeune ou moins favorisée recourent presque toutes les catégories de cadres de vie (classe beige), à l'exception des espaces de faible densité.

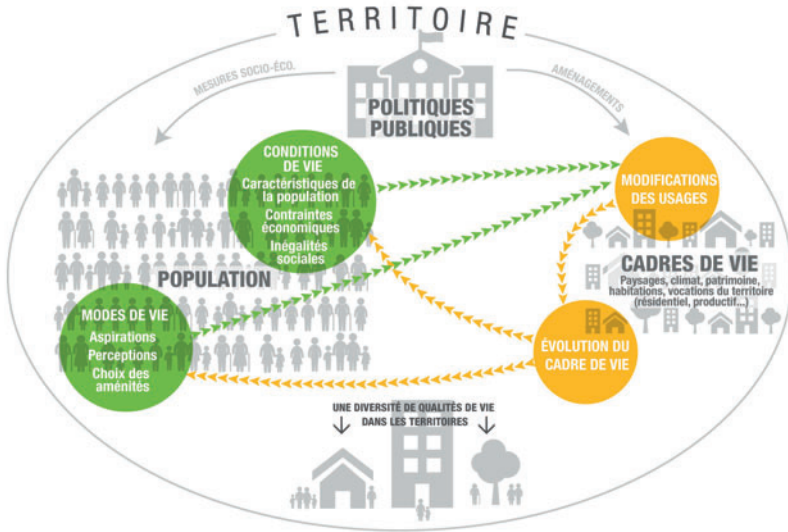
Ainsi, la conjonction entre types de population et de cadre de vie n'est pas systématique. Un même type de population — par exemple, défavorisée — peut se localiser dans des espaces de natures très différentes : très urbains ou au contraire très ruraux. Dans le premier cas, il s'agit de populations souvent jeunes, alors que dans le second, elles sont plutôt âgées.

Les leviers d'action publique visant à améliorer la qualité de vie des habitants prennent alors des formes très différentes selon les profils territoriaux. Pour les jeunes défavorisés en milieu urbain, la politique de la ville, par exemple, met en place un éventail de mesures pour favoriser leur accès à l'éducation et à l'emploi. Pour les populations âgées et pauvres des espaces peu denses, l'enjeu en matière d'action publique réside, par exemple, dans l'accès aux soins, et plus généralement à l'ensemble des services au public, ou dans la réduction de la vulnérabilité énergétique, dans un contexte où logements et déplacements sont très consommateurs d'énergie.

4. Conclusion

La qualité de vie est donc au cœur d'un système dynamique mêlant cadre de vie, attentes de la population et action publique, que l'on peut représenter de manière schématique (figure 7).

Figure 7. Politiques territoriales et qualité de vie



Source : Bureau de l'observation des territoires, CGET, 2014.

Une première conclusion que l'on peut tirer de cette étude est qu'il y a *des* qualités de vie différentes dans les territoires. Cela plaide pour un modèle de développement qui tienne compte de ces différences. La deuxième est que, pour agir sur la qualité de vie d'un territoire (s'il existe un déséquilibre entre « offre » du territoire et « demande » de la population), il est possible pour les pouvoirs publics de mobiliser différents leviers, en agissant sur les différentes composantes du système :

- Agir sur les modes de vie de la population au travers, par exemple, d'une politique de peuplement, c'est-à-dire d'accès au logement, visant davantage de mixité économique et sociale ;
- Agir sur les caractéristiques du cadre de vie : développer les différents canaux d'accès aux services, augmenter l'offre de

transport en commun, préserver les ressources naturelles, développer les énergies renouvelables.

La première étape de ces actions consiste à élaborer un diagnostic partagé de la qualité de vie qu'offre un territoire. Les éléments fournis dans le rapport, ainsi que la mise à disposition des indicateurs de qualité de vie sur le site de l'Observatoire, ont vocation à orienter les différents acteurs souhaitant mesurer, autrement que par les indicateurs économiques classiques, l'« habitabilité » d'un territoire.

Dans la continuité de cette réflexion sur les indicateurs de qualité de vie, le bureau de l'Observation des territoires du CGET a engagé une démarche de territorialisation des nouveaux indicateurs de richesse adoptés par le gouvernement. À la suite de la *Loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques*, le gouvernement a en effet retenu en octobre 2015 une liste de dix indicateurs de richesse alternatifs au PIB, calculés à l'échelle nationale, et annexés à la Loi de finance. Le bureau de l'Observation des territoires a entrepris d'adapter ces indicateurs afin de pouvoir les proposer à l'échelle des régions françaises. Certains de ces nouveaux indicateurs de richesse régionaux sont déjà disponibles en ligne sur le site de l'Observatoire des territoires.

Références

- Reynard R. et P. Vialette, 2014, « Une approche de la qualité de vie dans les territoires » R. Reynard, P. Vialette, *Insee Première*, n° 1519, octobre 2014.
- Stiglitz, J., A. Sen and J-P. Fitoussi, 2009, *Report of the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress*, Report to the French President, Paris.
- Observatoire des territoires, 2014, « Qualité de vie, habitants, territoires », Rapport 2014 de l'Observatoire des territoires, éditions du CGET, publié en mai 2015.